

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE**

*POLE SOLIDARITE ET ACCES AU DROIT  
Unité soutien aux publics*

**- ARRETÉ -**

**portant modification de la composition de la commission chargée d'examiner  
les situations de surendettement des particuliers**

**Le préfet de l'Ain,**

Vu le code de la consommation et notamment ses articles L.331-1 et R.331-1 à R.331-7-2 ;

Vu la loi n°2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation ;

Vu la loi n°2010- 1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles

Vu le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers;

Vu le décret du 20 juin 2013 portant nomination de Monsieur Laurent TOUVET en qualité de préfet de l'Ain ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 2013 portant composition de la commission chargée d'examiner les situations de surendettement des particuliers ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 27 décembre 2013 portant modification de la composition de la commission chargée d'examiner les situations de surendettement des particuliers.

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 18 novembre 2014 portant modification de la composition de la commission chargée d'examiner les situations de surendettement des particuliers.

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 11 mai 2015 portant modification de la composition de la commission chargée d'examiner les situations de surendettement des particuliers.

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 20 mai 2015 portant modification de la composition de la commission chargée d'examiner les situations de surendettement des particuliers.

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 21 octobre 2015 portant modification de la composition de la commission chargée d'examiner les situations de surendettement des particuliers.

Considérant la démission de Monsieur Sylvain Berger, membre titulaire, représentant de l'association française des établissements de crédits et des entreprises d'investissement (AFECI) au 30 juin 2015.

Considérant la proposition de candidatures adressée par l'AFECI le 8 décembre 2015.

Sur proposition de Madame la directrice départementale de la cohésion sociale ;

- **ARRETE** -

**ARTICLE 1ER :**

L'article 1 de l'arrêté de composition de la commission de surendettement des particuliers du 13 avril 2013 est modifié comme suit :

La commission départementale de surendettement des particuliers de l'Ain est composée ainsi qu'il suit :

- Président : le préfet de l'Ain
- Vice-président : le responsable départemental de la direction générale des finances publiques de l'Ain chargé de la gestion publique
- Le délégué du Préfet : le directeur adjoint de la direction départementale de la cohésion sociale
- Le délégué du responsable départemental de la direction générale des finances publiques de l'Ain chargé des finances publiques : Le chargé de mission aux affaires économiques de la direction départementale des finances publiques de l'Ain
- Banque de France : le directeur de la succursale de Bourg-en-Bresse de la Banque de France ou son représentant.
- Représentant de l'association française des établissements de crédits et des entreprises d'investissement :
  - Titulaire : M. Jean-Pierre BUATIER, directeur d'agence : Première désignation  
CIC-Lyonnaise de Banque- 2 rue Alsace Lorraine  
01 000 Bourg-en-Bresse
  - Suppléant : Monsieur Nicolas STEVENS, directeur d'agence : Première désignation.  
Banque Rhône Alpes - 6 cours Verdun  
01 000 Bourg-en-Bresse
- Représentant des associations familiales ou de consommateurs :
  - Titulaire : M. Jean-Yves BABIN, conseiller - U.F.C – Que Choisir de l'Ain  
2, boulevard Joliot Curie – 01000 Bourg-en-Bresse (renouvellement pour 2 ans )
  - Suppléant : M. Jean-Yves DAUX, représentant l'UDAF  
12 bis, rue de la liberté – BP 93 – 01000 Bourg-en-Bresse
- Personne qualifiée dans le domaine juridique :
  - Titulaire : M. Georges SOMMIER, retraité de la direction générale des impôts  
Conservateur des hypothèques.
  - Suppléant : M. Jean Lou DOMINJON, magistrat honoraire.
- Personne qualifiée dans le domaine économie sociale et familiale :
  - Titulaire : Mme Sonia MORANDAT, conseillère en économie sociale et familiale  
du Conseil départemental
  - Suppléant Mme Jessica FAVERGE, conseillère en économie sociale et familiale: Première désignation.

**ARTICLE 2 :**

Les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté du 13 avril 2013 portant composition de la commission chargée d'examiner les situations de surendettement des particuliers sont inchangés.

**ARTICLE 3 :**

Madame la directrice départementale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à madame la directrice de la Banque de France, aux membres de la commission, à Mmes les sous-préfètes et M. le sous-préfet, à Mmes et MM. les juges d'instance et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 30 décembre 2015

Le préfet,  
Signé : Laurent TOUVET